

Le Directeur Opérationnel de Mascara

A

Monsieur MEKKIOUI MOHAMED ABDOUH -  
Entreprise des Installations téléphoniques  
Sise à Rue SIDI KADA BELMOKHTAR N° 09 - MASCARA.

**Objet : Mise en demeure N° 02**

**PROJET : « Travaux de Construction des lignes d'abonnés en FTTH »**

**Contrat D'ADHESION : N°57/2022 du 20.12.2022.**

**ODS N° : 05/25 du 22/01/2025 (Raccordement d'abonnés en FTTH) - Lieu: Zone de CMP MASCARA.**

J'ai le regret de mettre en demeure votre entreprise MEKKIOUI MOHAMED ABDOUH de n'avoir pas honoré vos engagements, envers la DOT Mascara pour le raccordement des abonnés en FTTH conformément aux ODS de démarrage des travaux sus visés en objet à savoir :

- Non satisfaction des demandes des clients restant en souffrance et qui n'ont pas été encore installés à ce jour.
- Votre entreprise n'a pas encore repris les travaux malgré les rappels par nos services.
- Engagements non respectés en matière de réalisation du projet dans les délais fixés.

Votre entreprise nous accuse un retard dans l'exécution des travaux de construction des lignes d'abonnés assignés à la DOT Mascara.

Dans le cas où vous n'auriez pas procédé à la reprise et à l'exécution des travaux dans les délais de (48) quarante huit heures à compter de la réception de la présente mise en demeure,

Algérie Télécom est contrainte d'appliquer les clauses du contrat sus visé en objet voir la résiliation unilatérale du contrat conformément à l'article N° 32 du contrat.



**BENYAMINA Abdelkrim**  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Mascara

Signé le DOT de Mascara.